

Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni, en séance publique, à la Salle Communale sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Conseillers municipaux présents : 12

Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Sébastien LE COCGUEN, Stéphane RAMOND Adjoints, Bertrand FLEURY, Géraldine COURTOIS conseillers municipaux délégués.

Véronique DENOS, Isabelle LUBIN, Gaby LAMBERDIÈRE, Jocelyne SILLÉ, Hugues CORBIN, Frédéric RELANGE,

Conseillers municipaux absents excusés : 7

Julie NAVEAU, Sandrine GUIARD, Nadège CARRÉ, Delphine BROUILLÉ, Thierry HABERT, Patrick OLIVIER, Christian BYK

Pouvoirs : 1

Julie NAVEAU a donné procuration à Géraldine COURTOIS

Monsieur Sébastien LE COCGUEN a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 27 novembre 2024
2. SIAEP des Buissons – désignation délégués
3. Demande aide installation nouveau commerçant
4. Tarifs 2025
 - ✓ Assainissement collectif
 - ✓ Salle Loisirs et Culture
 - ✓ Salle Communale
 - ✓ Cimetière
5. Aménagement Place Dufour – demande de subventions
6. Budget principal – Ouverture de crédits 2025
7. Budget principal – Admission en non-valeurs
8. Vente immeubles 6 rue de la Gare et 3 rue de la Paix
9. Affaires diverses

DCM n°2024-090 : Approbation de la séance du 27 novembre 2024

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2024.

DCM n°2024-091 : SIAEP des Buissons – Désignation des délégués

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2024 portant projet de fusion des syndicats de la région des Buissons et de la région de Montreuil-le-Chétif ;

Madame le Maire précise que onze communes sur seize ont délibéré favorablement à cette fusion, les cinq autres n'ayant pas délibéré dans le délai de trois mois suivant la notification de l'arrêté préfectoral ;

La date de création du nouveau syndicat, dénommé SIAEP des Buissons étant fixée au 1^{er} janvier 2025, il est donc nécessaire que le conseil municipal désigne ses délégués pour représenter la collectivité au sein du Syndicat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2122-7 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 5 des statuts du SIAEP des Buissons ;

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité, par dérogation au premier alinéa du 1. de l'article L. 5211-7 du CGCT, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner :

Titulaires :

- Lea DUVAL
- Mickaël TOIN
- Bertrand FLEURY

Suppléants :

- Julie NAVEAU
- Véronique DENOS
- Isabelle LUBIN

Charge madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes se rapportant à cette décision.

DCM n°2024-092 : Demande aide installation nouveau commerçant

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

La commune a, par délibération du 2 septembre 2020, décidé d'instaurer le versement d'une aide d'un montant forfaitaire de 1 500 euros en faveur des artisans ou commerçants s'installant sur la commune à compter du 2 septembre 2020, décision confirmée par délibération du 27 novembre 2024.

Mme le maire rappelle que chaque demande doit faire l'objet d'une délibération précisant l'identité du bénéficiaire, la nature de l'activité et l'adresse du local hébergeant cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable, à l'octroi de l'aide pour l'ouverture du commerce ci-dessous,

Autorise, Madame le Maire à signer la convention avec le bénéficiaire.

– G. FLEURY (*ouverture 15 novembre 2024*)

- Monsieur Gaëtan RANVIER
- Commerce de détail de fleurs
- 7, place Dufour

DCM n°2024-093 : Tarifs 2025 – Assainissement Collectif - PAC

Rapporteur : Lea DUVAL

Madame le Maire rappelle les tarifs 2024 et propose les tarifs pour 2025 comme ci-dessous :

Madame le Maire précise que les frais de raccordement restent à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instaurer un abattement de 50% sur les 150 premiers m² de la part variable du tarif applicable aux bâtiments « autres que logements »,

Fixe les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) comme ci-dessous,

Charge madame le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'exercice 2025.

	2025
Participation par unité de logement	3 000 €
Bâtiments autre que logements	3 000 € + 10 €/m² <i>Abattement de 50% sur les 150 premiers m²</i> Plafond 8 000 € <i>Exemple : bâtiment professionnel de 200 m² :</i> <i>3000 € + 150 *(10€/2) + 50 *10€ soit 4 250 €</i>

DCM n°2024-094 : Tarifs 2025 – Assainissement Collectif – Prime fixe et consommation

Rapporteur : Lea DUVAL

Madame le Maire rappelle les tarifs 2023 et 2024 et propose les tarifs pour 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les tarifs de la part communale de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025 tel que ci-dessous :

Donne tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération.

	2025
Prime Fixe en €	20,50 €
Consommation en €/m ³	0,73 €

DCM n°2024-095 : Tarifs 2025 – Salle Loisirs et Culture

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle les tarifs 2024 pour la salle Loisirs et Culture et propose les tarifs 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les tarifs de la salle Loisirs et Culture pour l'exercice 2025 figurant en annexes de la présente délibération,

Donne tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération.

Été 2025 - Tarifs TTC	Petite salle	Grande salle	Les deux salles
Associations Beaumont	96.00	238.00	357.00
Particuliers et professionnels Beaumont	126.00	280.00	400.00
Hors Beaumont	201.00	401.00	596.00

Hiver 2025 - Tarifs TTC	Petite salle	Grande salle	Les deux salles
Associations Beaumont	136,00 €	330,00 €	461,00 €
Particuliers et professionnels Beaumont	163,00 €	374,00 €	508,00 €
Hors Beaumont	241,00 €	499,00 €	695,00 €

Forfait cuisine en sus : 50 € TTC

TVA : Le taux de tva est celui en vigueur à la date de la location

Ménage : 30 euros TTC/heure en semaine, 36 euros TTC/heure le week-end

Location sur plusieurs jours : 50% de remise sur la 2^{ème} journée et sur les suivantes

DCM n°2024-096 : Tarifs 2025 – Salle Communale

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs pour la salle communale (30, rue de la Gare) pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les tarifs de la salle communale pour l'exercice 2025 figurant en annexe de la présente délibération,

Donne tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération.

Tarifs 2025	
Gratuité pour les réunions d'associations communales, les administrations et services publics et pour les événements en partenariat avec la commune Mise à disposition de la petite salle Loisirs et Culture (si disponible), dans les mêmes conditions, si la salle communale est prise	
Tarif été - entre le 1 ^{er} mai et le 14 octobre	
Tarifs autres demandes	33 €
Tarif hiver - entre le 1 ^{er} janvier et le 30 avril et entre le 15 octobre et le 31 décembre	
Tarifs autres demandes	50 €

DCM n°2024-097 : Tarifs 2025 – Cimetière

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs pour le cimetière pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les tarifs du cimetière pour l'exercice 2025 figurant en annexe de la présente délibération,

Donne tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération.

	<i>Proposition 2025</i>
Concession trentenaire	600 €
Concession quinquennale	200 €
Case columbarium	600 € + concession
Mini caveau	600 € + concession
Plaque nominative jardin du souvenir (15 ans)	50 €

DCM n°2024-098 : Aménagement place Dufour – demande de subventions

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune a bénéficié d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage financée à 80% par la Banque des Territoires et le Conseil Départemental.

Pour mener à bien sa prestation, le bureau d'étude Urbaterra a besoin d'études préalables (topographie, géodétection des réseaux, portance, perméabilité, amiante,...).

Madame le Maire précise que ces éléments sont indispensables quelques soient les travaux réalisés.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental sur les crédits délégués de la Banque des Territoires et sur les aides à l'ingénierie.

Dépenses		Recettes		
Études	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Plan topographique	1 393,00 €	Banque des Territoires	50,00%	9 899,00 €
Diagnostic de chaussée	5 930,00 €	Département de la Sarthe	30,00%	5 939,40 €
Diagnostic réseaux	12 475,00 €			
		Autofinancement	20,00%	3 959,60 €
TOTAL DEPENSES	19 798,00 €	TOTAL RECETTES	100,00%	19 798,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour la réalisation des études préalables listées ci-dessus,

Approuve le plan de financement tel que proposé

Autorise Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles d'intervenir sur ce type de projet.

DCM n°2024-099 : Budget principal – Admission en non-valeur

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

La trésorerie de Conlie propose l'admission en non-valeur arrêtée au 4 juin 2024 de la liste n°6476780032, pour le budget principal, comprenant des créances des exercices 2019 et 2022 pour un montant total de 264.20 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'admission en non-valeur des créances figurant sur la liste n°6476780032, pour un montant de 264.20 euros.

Autorise madame le maire à mandater la somme.

Précise que la dépense sera imputée au compte 6541 du budget principal.

DCM n°2024-100 – vente immeubles 6, rue de la Gare et 3, rue de la Paix

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des offres remises d'une part par monsieur Duc Tâm NGUYEN et d'autre part par madame Emma CHARRON concernant les immeubles situés 6 rue de la Gare (parcelle AC594) et 3, rue de la Paix (AC595).

Les 2 offres sont au prix, soit 60 000 €.

Madame le Maire, après avoir détaillé les projets présentés par les 2 candidats à l'acquisition, propose de retenir l'offre de madame Emma CHARRON, au prix de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la cession par la commune de Beaumont-sur-Sarthe, des immeubles situés 6 rue de la Gare (parcelle AC594) et 3, rue de la Paix (AC595) au profit de madame Emma CHARRON,

Précise que la cession interviendra au prix de 60 000 euros et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

Ajoute que la plaque commémorative du legs fait à la commune par le Docteur Thomas MOUETTE sera retirée avant la vente et apposée sur la façade du restaurant scolaire.

Autorise madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte à venir.

DCM n°2024-101 – Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Beaumont-sur-Sarthe tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de faire un don de 500 euros à la Croix rouge française « Don des Entreprises » 98, rue Didot 75694 Paris cedex 14,

Autorise madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à signer tout document relatif à cette décision,

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Affaires diverses

Projet maisons abordables

Vœux du Maire le jeudi 9 janvier à 18h00

Tableau Albert Maignan

Distribution sacs poubelles le 4 janvier

Droit de préemption urbain

- Section A, parcelles n°1065 – 3, rue du Béthun (2024-36)
- Section AC, parcelles n°181 et n°182 – chemin des Rues Vertes (2024-37)

Dépenses engagées

- novembre 2024

Lea DUVAL, Maire

Sébastien LE COCGUEN, Secrétaire

la séance est levée à : 21h20